



Réunion du 03/10/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 - réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

INFORMATION

Suite à l'évocation du bureau du DLF concernant la compétition U15 D2 poule A, après étude des pièces du dossier et en application des textes en vigueur, la CR considérant que les championnats ayant déjà débuté, ne peut que rejeter la possibilité de compléter cette poule.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°205 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule B
Affaire N°206 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D2 poule A
Affaire N°207 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule C
Affaire N°208 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule D
Affaire N°209 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule K
Affaire N°11 Dossier transmis par la commission féminine à 8 D1
Affaire N°12 Dossier transmis par la commission séniors coupe de la Loire
Affaire N°13 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F
Affaire N°14 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F
Affaire N°15 Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°208 rencontre n°25023944 du 25/09/2022 U15 D3 poule D Journée 1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AVANT GARDE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LA METARE1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé AVANT-GARDE 1 30€

***N°209 rencontre n°25097502 du 25/09/2022 U15 D3 poule K Journée1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à LOIRE FOREZ 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RIVE DE GIER 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé LOIRE FOREZ 2 30€

***N°11 rencontre n°24917271 du 24/09 /2022 séniors féminines à 8 D 1 Journée1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FCO FIRMINY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ANTHEME) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé FCO FIRMINY 50€

***N°12 rencontre n°25047020 du 25/09/2022 coupe de la Loire tour 1**

Match perdu par forfait à URFE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST VICTOR SUR LOIRE 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé URFE 1 50€



SAISON 2022 / 2023

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-79

***N°14 rencontre n°24870837 du 02/10/2022 séniors D5 poule F Journée 2**

Match perdu par forfait avec - 1 point au classement à ABH FC 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OC ONDAINE 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé ABH FC 50€

***N°15 rencontre n°24870394 du 02/10/2022 séniors D4 poule F Journée 2**

Match perdu par forfait avec - 1 point au classement à RIC MONTCEL 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VILLARS 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé RIC MONTCEL 50€

FORFAIT GENERAL

N°205	RIC O DU MONTCEL 537227	U18 D3 poule B	amende 50€
N°206	MONTREYNAUD 42 542421	U15 D2 poule A	amende 50€
N°207	SUC TERRENOIRE 518872	U18 D3 poule C	amende 50€
N°13	ST JOSEPH ST MARTIN 2 517776	seniors D5 poule F	amende 75€

RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°2 U18 D1 ETRAT LA TOUR 2 / VILLARS US 1

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N°2

ETRAT LA TOUR 2 N°504775 contre VILLARS US 1 N°527379

Championnat : U18 D1

Match n°24858378 du 24/09/2022

Match arrêté à la 76 ème minute pour cause intempéries

DECISION

La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire. La CR donne : match à rejouer.
Dossier transmis à la commission des jeunes pour reprogrammation.

VALIDATION DES ENTENTES

Validation des ententes à la date du 03 octobre - En gras, le club support.

Catégorie U13

529512 FC LURIECQ - 552011 US SUD FOREZIEENNE U13 D1 poule F

529512 FC LURIECQ - 552011 US SUD FOREZIEENNE U13 D3 poule G

545699 AS COUZAN - 560434 LIGNON FOOTBALL CLUB U13 D1 poule E

545699 AS COUZAN - 560434 LIGNON FOOTBALL CLUB U13 D2 poule A

545699 AS COUZAN - 560434 LIGNON FOOTBALL CLUB U13 D3 poule A

Catégorie U18 féminines interdistrict

544208 FC ROCHE ST GENEST - 513357 LA FOUILLOUSE U18 féminines

549940 ESP S DE L4OUEST ROANNAIS - 522546 POUILLY LES NONAINS U18 D3 poule F

Catégorie séniors féminines

522546 AS POUILLY LES NONAINS - 527609 MOULINS CHARIER séniors féminines à 8 D1

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI